

# Ouverture des données publiques : en route vers l'innovation urbaine collaborative

La ville de Rennes et Rennes Métropole ont annoncé, début 2010, l'ouverture et la mise à disposition des données publiques. Deux mois plus tard, une dizaine d'applications mobiles utilisant ces données et développées par des tiers ont vu le jour.

## De la donnée au service

Pour toutes les administrations, si une donnée publique peut être vue comme un fait, une notion, une instruction ou un chiffre, collectés ou produits par un service public sur des fonds publics, une fois numérisée grâce aux technologies informatiques, elle permet d'alimenter les systèmes d'information internes pour constituer l'immatériel des collectivités locales.

C'est le cas de la ville de Rennes et de Rennes Métropole qui gèrent des bases de données regroupant les horaires des transports, l'emplacement des arrêts de bus, les adresses des 1500 organismes recensés dans le guide « Vivre à Rennes », le système d'information géographique (SIG), les points d'apport volontaire pour la collecte des déchets, etc.

Ces données ouvertes sont donc des données accessibles du point de vue technique et qui sont régies par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques. Depuis l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 et le décret d'application n° 2005-1755 du 31 décembre 2005, celle-ci a été modifiée pour intégrer la directive européenne n° 2003-98 du 17 novembre 2003 qui stipule que les informations détenues par les organismes publics doivent pouvoir être rendues accessibles et réutilisables, à des fins commerciales ou non, d'une manière non discriminatoire et exclusive, et à des coûts qui n'excèdent pas leur coût de production. Les exceptions sont peu nombreuses, en dehors des informations nominatives.

Par ailleurs, les évolutions technologiques telles que la mobilité et la géolocalisation modifient radicalement nos modes de vie et de fonctionnement. Le téléphone mobile et les « Smartphones » se sont rapidement imposés auprès

du grand public. Les applications sont développées par des acteurs externes et viennent enrichir les fonctionnalités.

## L'application rennaise

En France, Rennes Métropole, la ville de Rennes et Kéolis Rennes, qui est un opérateur privé de transport public de voyageurs, ont été les pionniers de la réutilisation des données. En effet, les données publiques relatives au réseau de transport ont été publiées sur le site Web [data.keolis-rennes.com](http://data.keolis-rennes.com). Outre le fait qu'une interface de programmation et d'interrogation développée spécifiquement a été proposée, les usagers et les développeurs ont accès à ces données, de manière libre et gratuite.

Deux étudiants ont ainsi développé « Rennes en roue libre », une application accessible sur iPhone qui permet de trouver en quelques secondes un vélo ou un emplacement libre sur le réseau Vélo Star à Rennes.

Fort de ce premier succès, Rennes a étendu l'ouverture à d'autres données publiques, telles que les données de la base « Guide Vivre à Rennes » ou les données issues du SIG, dans l'entrepôt de données publiques accessibles à l'adresse [www.data.rennes-metropole.fr](http://www.data.rennes-metropole.fr)

### Contacts :

Xavier Crozon, directeur de l'information et de l'innovation numérique de Rennes Métropole, et Hugues Aubin, chargé de mission TIC, ville de Rennes.





En octobre, la ville a lancé un concours « Rennes Métropole en accès libre », ouvert à tous dans l'objectif d'accélérer la création de nouveaux usages liés des nouvelles technologies. Avec cette initiative, Rennes Métropole a remporté en octobre 2010 le trophée européen de l'e-démocratie du World e-gov Forum. C'est un véritable encouragement pour les autres villes françaises.

### Des opportunités mais aussi des freins

Ce nouveau modèle de collaboration à l'échelle des territoires n'est, cependant, pas exempt de risques.

En effet, la réutilisation des données publiques nécessite de définir les conditions de cette réutilisation par des tiers. Outre le fait qu'il existe une diversité de licences de réutilisation héritée des licences libres, suivant les cadres juridiques, certains projets citoyens tels que Wikipedia ou OpenStreetMap imposent un devoir contributif aux réutilisateurs : ceux-ci s'engagent à redistribuer les données modifiées.

De plus, les freins sont nombreux, à la fois d'ordre technique et culturel. « Il y a beaucoup de données dans l'administration, explique Hugues Aubin, chargé de mission TIC de la ville de Rennes. Mais elles restent séparées dans des systèmes isolés, stockées dans des formats propriétaires et utilisées par des logiciels tout aussi fermés ». Et la libération de ces données induit une perte de maîtrise et de contrôle pour les administrations.

### Un autre programme régional : celui d'Aquitaine

Toutefois, les collectivités qui s'engagent dans ce mouvement, souhaitent ainsi augmenter le potentiel d'innovation et de transparence, à l'image du portail anglais WhereDoesMyMoneyGo? Il n'y a pas de revenu économique directement généré, mais ce modèle est porteur de valeur ajoutée sur le long terme.

En initiant ce mouvement, les collectivités souhaitent également accélérer l'émergence de nouveaux modèles sociaux ou de nouveaux projets reliés à l'environnement, l'éducation, la santé.

D'autres collectivités ont donc suivi le mouvement : Bordeaux, Brest, Marseille, Montpellier, etc. La région Aquitaine, en partenariat avec la communauté urbaine de Bordeaux, lance un programme d'actions, porté par Aquitaine Europe communication et épaulé par la Fondation Internet nouvelle génération (FING). Ce programme vise à définir les modalités de libération des données publiques et prouver, par exemple, qu'une réutilisation pertinente des données publiques peut faire germer en Aquitaine des avancées majeures.

À travers ce mouvement ambitieux, les collectivités souhaitent développer à la fois la compétitivité économique et, pour les citoyens, le pouvoir d'agir sur le quotidien, l'environnement tout en contribuant à répondre aux inquiétudes vis-à-vis des technologies. ■

### ► Pour aller plus loin

- [www.data.rennes-metropole.fr](http://www.data.rennes-metropole.fr)
- [www.wildbrest.net/index.php/initiatives\\_autour\\_des\\_donnees\\_ouvertes](http://www.wildbrest.net/index.php/initiatives_autour_des_donnees_ouvertes)
- [www.internetactu.net/tag/donnees-publiques/](http://www.internetactu.net/tag/donnees-publiques/)